



PRÉOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Présenté au Secrétariat à la condition féminine
Consultation portant sur le document
ENSEMBLE POUR L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
28 janvier 2016

1. Brève présentation du réseau à cœur d'homme

L'association *à cœur d'homme – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence* est un organisme communautaire autonome, fondé en 1988, qui a pour mission d'agir comme ambassadeur de ses organismes membres afin de promouvoir, au niveau sociopolitique, un réseau œuvrant en transformation sociale visant des rapports égalitaires et sans violence.

L'Association et ses organismes membres travaillent comme acteurs de changement en faveur de l'égalité entre les sexes. Cette valeur s'incarne à la fois dans nos actions sociales, dans nos activités de concertation, de sensibilisation et d'intervention, et à l'intérieur de notre réseau, à tous les paliers d'organisation, tant dans les conseils d'administration que dans les équipes d'intervention.

L'association *à cœur d'homme*, regroupe 29 organismes reconnus au Québec en matière d'aide aux hommes ayant des comportements violents, répartis dans 15 régions administratives. Les organismes membres de l'Association adhèrent aux principes relatifs au mouvement communautaire autonome. Ils adhèrent également aux grands principes de la relation d'aide, développés notamment par l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec :

- respect de la dignité de tout être humain;
- croyance en la capacité humaine d'évoluer et de se développer;
- reconnaissance de la nécessité de percevoir et de comprendre l'être humain en tant qu'élément de systèmes interdépendants et potentiellement porteurs de changement;
- respect des droits des personnes, des groupes et des collectivités;
- respect de l'autonomie et de l'autodétermination de la personne;
- reconnaissance du droit de tout individu en danger de recevoir assistance et protection selon ses besoins;
- promotion des principes de justice sociale.

Notre analyse de la problématique découle des recherches en intervention en violence conjugale et familiale et s'appuie sur l'expertise spécifique et commune des organismes membres. Notre lecture repose sur une analyse sociale qui tient compte des facteurs individuels et collectifs de socialisation, et de transmission intergénérationnelle de la violence. Notre discours s'appuie sur la croyance dans les changements de comportements de la personne et fait la distinction entre celle-ci et ses comportements violents. *à cœur d'homme* évite de poser les problématiques sociales sous forme de dualité entre les genres. Nous misons davantage sur les principes de solidarité et de mixité afin de se libérer des facteurs d'aliénation issus des normes conservatrices.

Les organismes membres d'*à cœur d'homme* jouent à l'intérieur des réseaux locaux de services (RLS) de nombreux rôles : accueil des hommes aux prises avec des problématiques de violence conjugale et familiale, analyse des besoins, suivi individuel et de groupe visant la responsabilisation et l'abandon des comportements violents; suivi étroit dans les situations à risque élevé, référence et accompagnement vers les ressources appropriées. Selon la recherche de Rinfret-Raynor, Brodeur et Lesieux (2010), les organismes accueillaient, en 2007-2008, 3 986 hommes dans leurs activités d'intervention.

En 2013-2014, c'est 7 659 personnes qui ont été rencontrées dans le cadre de rencontres d'accueil (*à cœur d'homme*, Rapport statistique 2013-2014). Les hommes qui font appel aux services d'aide sont principalement référés par le réseau de la santé et des services sociaux (CISSS, psychologues, travailleurs sociaux et autres professionnels), ainsi que par le système judiciaire (Rinfret-Raynor et al., 2010).

Chacun des organismes a développé des activités et une programmation qui répondent aux besoins spécifiques de son milieu. Plusieurs organismes ont notamment développé des services s'adressant aux clientèles vivant des réalités dites « particulières », hommes subissant de la violence, femmes ayant des comportements violents, hommes aînés, autochtones, minorités sexuelles, immigrants, de même qu'auprès des adolescent-e-s ayant des comportements violents et d'hommes en difficulté.

Par ailleurs, *à cœur d'homme* et ses organismes jouent un rôle important dans les activités de sensibilisation, de même qu'au niveau de la formation spécialisée en matière de violence conjugale au Québec. On estime qu'à travers des activités de prévention et de sensibilisation, les organismes ont rejoint l'an dernier plus de 8 000 personnes de tous âges (écoles, centres de formation professionnelle, carrefours jeunesse-emploi, etc.). Les organismes participent aussi à de nombreuses activités de concertation et ils contribuent régulièrement, de même que l'association elle-même, à des études en partenariat avec les différents milieux de recherche.

2. Orientations et enjeux proposés

Nous appuyons pleinement l'orientation visant à aborder les problématiques sociales en portant une attention spécifique aux différences liées au sexe des personnes, telle que présentée dans le document ENSEMBLE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES. Nous considérons également que la mobilisation des acteurs de changement est nécessaire dans l'ensemble des milieux de socialisation. De même, l'intégration des hommes à tous les niveaux d'action nous apparaît être un objectif fondamental à l'atteinte de l'égalité.

Les priorités identifiées dans le document correspondent aux cibles pour lesquelles il nous semble nécessaire d'accentuer les efforts, en particulier, celle, fondamentale, portant sur l'affranchissement des normes identitaires de genre. Nous souhaiterions cependant que la perspective androcentriste, qui conduit à déterminer les standards à atteindre pour les femmes par rapport à ceux qui semblent être déjà atteints par les hommes soit graduellement abandonnée au profit d'une approche qui inclurait les gains pouvant aussi être réalisés par les hommes en matière d'égalité. Les champs où les hommes pourraient améliorer leurs conditions en posant les standards féminins comme objectifs à atteindre ne manquent pas : engagement parental, taux de diplomation, criminalité, sécurité au travail, itinérance, etc.

Les normes identitaires de genre influencent spécifiquement la capacité des femmes et des hommes à bénéficier de certains facteurs de protection face aux différentes problématiques sociales. À l'inverse, elles peuvent induire davantage de risque en fonction de l'identité sexuelle. L'affranchissement des normes de genre permet donc de réaliser des gains, à la fois chez les femmes et les hommes.

Par ailleurs, les sources d'inégalités sociales sont complexes et inter-reliées. Le partage des richesses, de même que l'âge, l'origine ethnoculturelle et l'orientation sexuelle représentent des variables qu'il nous semble absolument nécessaire de considérer, en même temps que le sexe, dans l'analyse des enjeux. Les inégalités sont d'ailleurs souvent plus marquées entre les diverses catégories sociales de femmes et d'hommes qu'entre les hommes et les femmes d'une même catégorie.

À défaut de tenir compte de l'ensemble des variables, on obtient une représentation réductrice des rapports entre les sexes (notamment, le stéréotype de la victime et de l'opresseur) dans laquelle les acteurs sociaux ont du mal à se reconnaître. La représentation des femmes et des hommes sous forme de groupes monolithiques limite la capacité à reconnaître les similitudes entre les sexes, exacerbe les différences et entretient la dualisation des genres. Nous croyons donc nécessaire de représenter les enjeux en matière d'égalité en tenant compte de la complexité des identités sociales. Cette condition représente à notre avis un facteur déterminant quant à la mobilisation des acteurs sociaux, de manière à œuvrer ENSEMBLE, en matière d'égalité.

Nous soutenons, par ailleurs, l'orientation visant à traiter la question de la violence comme une priorité d'action. La violence représente, dans tous les cas, une menace aux droits fondamentaux des personnes : à la vie, à la sécurité, à l'intégrité, à la dignité. Elle occasionne des blessures, des stress, des carences et des traumatismes dont les répercussions se font sentir dans tous les domaines de l'activité sociale.

Le genre joue un rôle déterminant en matière de risques associés à la violence. Il apparaît qu'une proportion largement plus élevée d'hommes que de femmes commettent des actes de criminalité violente. Rappelons à cet effet que les hommes représentent 94 % de la population carcérale dans des établissements de détention du Québec (Chéné, 2013, dans Roy, Cazale et Tremblay, 2015). Les contextes et les formes de violence semblent, par ailleurs, affecter les femmes et les hommes de manière proportionnellement différente. Les conséquences qui en découlent sont également parfois différentes selon le sexe.

Afin de suggérer des priorités d'action en matière de prévention et d'intervention, nous traiterons d'abord brièvement de la violence, dans son sens large, en portant une attention particulière aux différences observées entre les sexes, à l'influence des normes identitaires de genre dans les différents milieux de socialisation (en particulier, dans la famille), de même qu'aux autres facteurs qui y sont associés. Nous ferons ensuite un exercice similaire en ce qui a trait aux violences conjugales.

3. Milieux de socialisation, violence et genre

Certains facteurs, lorsqu'ils sont combinés, semblent être associés plus spécifiquement à la délinquance violente : pratiques parentales inadaptées, problèmes de comportement durant l'enfance, criminalité parentale, faiblesse des performances scolaires, affiliation à des pairs délinquants, consommation et vente de drogue (Glowacz et Born, 2013).

On a observé que la fréquence de l'agressivité physique chez les enfants tend à s'accroître jusqu'à l'âge de 30 à 42 mois, puis décline lorsque les enfants, placés dans des conditions favorables,

apprennent à réguler leur attention et leurs émotions, à contrôler leurs impulsions et à utiliser la communication verbale pour résoudre les conflits et exprimer leurs besoins (Tremblay, 2012). Plusieurs facteurs semblent limiter la capacité des parents et des milieux à fournir les moyens propices au développement de ces apprentissages, de même qu'à permettre l'adaptation de ces moyens au tempérament de chaque enfant : stress, pauvreté, toxicomanie, séparation, dépression, attitude favorable aux sévices corporels, violence conjugale, rareté des ressources d'aide, etc. (Capaldi et al., 2007; ISQ, 2013; Santé Canada, 2013).

Selon l'enquête de l'ISQ sur la violence familiale (2013), les garçons seraient proportionnellement plus nombreux que les filles à vivre des agressions psychologiques répétées (52% c. à 45%), de la violence physique mineure (40% c. à 31%) et, surtout, de la violence physique sévère (7% c. à 2%) dans le milieu familial. Les filles seraient pour leur part davantage exposées aux risques d'agressions à caractère sexuel (Santé Canada, 2013).

Dans le contexte familial, les mères seraient les principales auteures de violence envers les enfants (Santé Canada, 2013). Ce constat n'est pas surprenant, considérant que celles-ci consacrent généralement davantage de temps à l'éducation et aux soins, que ce soit en contexte de monoparentalité ou de bi-parentalité (Santé Canada, 2013). Par ailleurs, bien qu'une proportion égale de pères et de mères se montrent plutôt défavorables à la punition corporelle dans l'éducation des enfants, une proportion plus importante de pères que de mères semblent considérer que la fessée est une méthode efficace pour éduquer un enfant (12% c. à 8%) (ISQ, 2013).

Les conséquences associées aux mauvais traitements, à la négligence et à l'exposition à la violence conjugale pourraient avoir un impact sur le développement de la personnalité, constituant des éléments relativement stables, et formant des vulnérabilités spécifiques à la violence. Elles induiraient notamment une propension à des modes spécifiques d'interprétation de l'environnement par lesquels les personnes ont plus facilement l'impression d'avoir peu de pouvoir, attribuent aux autres des intentions hostiles ou s'estiment indignes d'affection et d'estime (Neuman et Baron, 1998). Elles limiteraient également la capacité des personnes à faire preuve de souplesse dans leurs stratégies d'adaptation (Chamberland, 2003; Sofsky, 1998). Mentionnons à ce propos que, tant chez les jeunes qu'à l'âge adulte, l'usage de violence est souvent combiné à d'autres stratégies pouvant se révéler être peu ou mal adaptées aux situations, notamment l'évitement, la soumission, la consommation et le contrôle de soi (cacher ses émotions).

Les effets de l'exposition à la violence, aux mauvais traitements et à la négligence semblent généralement similaires entre les sexes. Cependant, certains auteurs ont observé que les garçons avaient davantage tendance que les filles à développer des troubles externalisés (agressivité, hyperactivité, opposition) (Chamberland, 2003; Lessard et Paradis, 2003). Des études longitudinales à grande échelle ont aussi démontré que la majorité des enfants présentant un niveau élevé d'agressivité physique étaient de sexe masculin. Par ailleurs, les victimes directes de cette « agressivité physique » sont aussi majoritairement de sexe masculin (Archer et Côté, 2005).

Dans une recherche menée auprès de filles et de garçons de neuf à douze, Crick et Grotpeter (1995), ont observé qu'une proportion égale de filles et de garçons étaient désigné-e-s par leurs pair-es comme étant tout particulièrement agressifs ou agressives. Les auteurs suggèrent que, conformément aux normes de genre, l'agressivité pourrait se manifester de manière différente chez les filles et les garçons. Les filles auraient davantage tendance à choisir des comportements de violence indirecte (particulièrement lorsqu'il s'agit d'autres filles) alors les garçons auraient davantage tendance à user de violence physique (particulièrement lorsqu'il s'agit d'autres garçons).

Les conséquences associées aux divers traumas, carences et mauvais traitements semblent être influencés par le genre. Paris (2004) suggère que la culture façonne les troubles mentaux et que l'environnement social et culturel fournirait en quelque sorte une « banque de symptômes », soit un ensemble de moyens spécifiques par lesquels les personnes vivant de la détresse psychologique se verraient « autorisées » à l'externaliser. Conformément aux stéréotypes sexuels, les hommes auraient davantage tendance à développer des comportements antisociaux alors que les femmes développeraient davantage des comportements associés au trouble de la personnalité limite. Les hommes auraient aussi davantage tendance à consommer des drogues et de l'alcool en quantité élevée et les femmes présenteraient davantage de troubles de l'humeur et de troubles anxieux.

Ces différences entraîneraient, par ailleurs, une stigmatisation accrue à l'endroit des personnes ayant développé des stratégies et des symptômes associés davantage à l'autre genre. Il est nécessaire de rappeler à cet effet que bon nombre de garçons et d'hommes adoptent, face à la violence, des comportements axés sur l'expression des affects, plutôt que des comportements axés sur la maîtrise de soi et de l'environnement, lesquels semblent davantage conformes aux normes de genre (Martin et Doka, 2000). Plusieurs garçons et hommes présentent aussi des troubles anxieux et des symptômes de dépression suite aux agressions subies. Par ailleurs, bon nombre d'hommes ayant des comportements violents ne correspondent pas au modèle dit de « l'hyper-masculinité » et présentent plutôt des traits associés à la personnalité-limite, à la personnalité dépendante ou passive-agressive (Tweed et Dutton, 1998). Rappelons également que bon nombre de femmes usant de violence présentent, de leur côté, des traits antisociaux. Ces personnes auraient davantage de difficultés à solliciter, et à obtenir l'aide nécessaire (Astbury, 1999).

4. Violences conjugales

Dans une synthèse portant sur 228 articles scientifiques ayant mesuré les facteurs associés à la violence dans les relations intimes, Capaldi, Knoble, Shortt et Kim (2012) ont observé que plusieurs variables semblent influencer sur les risques de violence conjugale. Sans en faire une liste exhaustive, mentionnons que durant l'enfance, l'exposition à la violence conjugale, les mauvais traitements, la négligence, les comportements antisociaux des parents et les abus sexuels constituent des facteurs associés aux risques de violence ultérieure dans les relations intimes.

Un style d'attachement anxieux, le repli sur soi, les troubles de la conduite, la difficulté à autoréguler les émotions, la propension à la colère et à l'hostilité, les conduites délinquantes, de même que des liens avec des pair-es valorisant la violence durant l'adolescence sont également associés aux risques de violence dans les relations amoureuses.

Enfin, les conflits fréquents et non résolus dans le couple, la jalousie, les conditions de vie difficiles, la détresse psychologique et la séparation représentent aussi des facteurs associés à la violence conjugale (Capaldi et al., 2012; O’Leary, Tintle et Bromet, 2014; Stith, Smith, Penn, Ward et Tritt, 2004). Les auteurs indiquent que la combinaison des facteurs augmente les risques de violence et que certains facteurs sont particulièrement associés à la dangerosité. On a, par ailleurs, observé que les mêmes facteurs de risque permettaient de prédire la violence conjugale exercée par les femmes et les hommes (Abramsky et al., 2011; Dutton, Nicholls et Spidel, 2005; Moffit et al., 2001).

Rappelons qu’un grand nombre de ces facteurs sont communs aux diverses problématiques de violence dans la société. C’est le cas, en particulier, de la violence familiale envers les enfants, de l’intimidation chez les jeunes et de plusieurs situations dites de maltraitance envers les aînés (Santé Canada, 2013).

4.1 Similitudes et différences entre les sexes

De nombreuses similitudes et différences liées au sexe des personnes ont été observées au fil des études empiriques ayant mesuré la violence conjugale. Les résultats de recherche demeurent cependant controversés. Ainsi, les chercheurs qui adoptent une orientation axée sur la violence faite aux femmes et les chercheurs qui posent plutôt la violence comme un phénomène asexué ne s’entendent pas sur la manière d’estimer la violence conjugale (Bonnet, 2015). On a notamment reproché à ces derniers de ne pas tenir compte des rapports de pouvoir, des contextes et des conséquences liés aux agressions.

Durant les dernières années, de nouvelles approches ont cependant tenté de mesurer non seulement les taux d’agressions et leur nature, mais aussi, les rapports de pouvoir entre les partenaires, les motivations, les conséquences et le contexte dans lesquels elles surviennent (Straus, 2011). Voici un bref aperçu de ce qui en ressort.

Une proportion similaire de femmes et d’hommes subiraient des agressions en contexte conjugale (Archer, 2000; Statistique Canada, 2011). La violence serait, par ailleurs, bidirectionnelle dans la majorité des cas (Langhinrichsen-Rohling et al., 2012).

Les hommes seraient proportionnellement plus nombreux à subir des agressions durant la relation alors que femmes seraient proportionnellement plus nombreuses à subir des agressions suite à une rupture (Statistique Canada, 2011).

Les diverses fonctions associées à la violence (contrôle, expression de la colère, recherche de gains, contexte défensif) semblent se présenter dans des proportions similaires entre les sexes (Langhinrichsen-Rohling et al., 2012). Les agressions de type « défensif » représentaient notamment entre 5 et 15 % des cas et seraient exercées par une proportion similaire de femmes et d’hommes (Straus, 2011). Les agressions exercées par un-e conjoint-e exerçant un contrôle élevé représenteraient pour leur part entre 15 et 20 % des cas de violence. Une proportion similaire de femmes et d’hommes en seraient les victimes (Bates, Graham-Kevan et Archer, 2014; Straus, 2011).

La très grande majorité des incidents de violence surviendrait dans des contextes où aucun des deux partenaires ne semble user d'un contrôle élevé à l'endroit de l'autre (Johnson, 2006).

Les hommes seraient proportionnellement plus nombreux à subir des agressions physiques alors que les femmes subiraient davantage d'agressions à caractère sexuel (Langhinrichsen-Rohling et al., 2012). Les femmes seraient plus susceptibles que les hommes de déclarer de multiples cas de victimisation et des incidents comportant des agressions sévères (Statistique Canada, 2011). Elles seraient également plus nombreuses à souffrir de blessures liées aux agressions. Dans une méta-analyse portant sur les études ayant mesuré la violence conjugale chez les femmes et les hommes, Archer (2000) a observé que parmi les victimes qui rapportaient avoir subi des séquelles physiques, 68% étaient des femmes et 32%, des hommes. Par ailleurs, on observe un nombre plus élevé d'agressions physiques, une variété plus grande des types d'agression physique et davantage de blessures chez les couples où la violence est mutuelle que chez les couples où la violence est unidirectionnelle (Capaldi et al., 2007).

La prévalence des agressions physiques sévères chez les personnes subissant un contrôle élevé de la part de leur partenaire semble être plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Laroche (2005) l'estimait à 3 % chez les femmes comparativement à 2 % chez les hommes. L'écart entre les sexes était davantage prononcé dans les cas comportant 10 incidents ou plus (taux de 1,4 % chez les femmes c. à 0,6 % chez les hommes) et lors desquels les victimes avaient eu des craintes pour leur vie (1,9% chez les femmes c. à 0,4% chez les hommes).

Par ailleurs, des travaux de recherche qualitatifs ont permis d'observer que les facteurs liés au maintien des relations où il y a présence de violence semblent similaires chez les femmes et les hommes : attachement au partenaire, manque d'alternatives, difficulté à identifier et à reconnaître la violence, volonté de maintenir la famille intacte et manque de ressources financières. Certains facteurs, comme le besoin de protéger les enfants et la peur de perdre le contact avec ceux-ci, de même que la difficulté d'accès aux services semble jouer un rôle particulièrement déterminant chez les victimes masculines (Douglas et Hines, 2006). L'accès aux services d'aide demeure, par ailleurs, très difficile pour les victimes masculines de violence (Couto, 2014).

4.2 Autres variables sociales

La violence entre partenaires intimes semble être largement plus élevée chez les jeunes (cinq fois plus élevée chez les moins de 25 ans c. aux 45 ans et plus) et au sein des familles recomposées (trois fois plus élevée) (Statistique Canada, 2000, 2011).

Des travaux de recherche récents suggèrent aussi que la prévalence de la violence conjugale serait de trois à quatre fois plus élevée dans les communautés autochtones, par rapport à la population allochtone (Flynn, Lessard, Montminy et Brassard, 2013).

La violence entre conjoint-e-s de même sexe, hommes ou femmes, serait deux fois plus élevée que dans les couples hétérosexuels (Statistique Canada, 2005).

Bien que le niveau de revenu semble n'avoir qu'une assez faible incidence sur l'incidence de la violence conjugale (Statistique Canada, 2011), la situation est différente lorsque le revenu est très faible. On y observe notamment des taux largement plus élevés d'agressions sévères (Bonnet, 2015; Capaldi et al., 2007).

4.3 Une problématique multifactorielle

Les inégalités sociales engendrent des contextes de vulnérabilité à la violence. Elles entraînent notamment des risques accrus de stress liés aux conditions de vie difficile. Les inégalités sociales accentuent la marginalisation de certains groupes sociaux, limitant notamment l'accès aux services d'aide et aux ressources matérielles.

Les préjugés, l'hostilité envers certains groupes sociaux et la discrimination peuvent aussi engendrer des rapports de pouvoir inégaux entre les individus d'un même couple ou d'une même famille, et engendrer des conditions inégales d'accès aux ressources, notamment financières. Mentionnons, par exemple, que la décision de mettre fin à une relation de violence est liée à plusieurs facteurs, dont les ressources financières (Dugal, 2011). Compte tenu de la disparité des revenus entre les sexes, les femmes seraient ainsi davantage à risque de ne pas disposer des ressources financières suffisantes pour envisager la rupture.

On a observé que les jeunes, tout comme les adultes, avaient tendance à avoir des partenaires présentant des parcours de développement similaires aux leurs et partageaient ainsi bon nombre de facteurs associés aux risques de violence (Capaldi et al., 2007). Dans le cas de partenaires présentant tous les deux plusieurs facteurs de risque, la violence semble parfois représenter un moyen de « communication » associé au stress, à la colère et au sentiment d'impuissance issus de conflits chroniques, jamais solutionnés. Par ailleurs, Hamel (2007) a observé chez ces couples de moins grandes habiletés de communication et de résolution de conflit, de même que des relations de plus forte dépendance que dans la population en général. Felson (1997) a aussi observé que dans les cas où les enjeux portent sur la « trahison », « l'infidélité » (réelle ou appréhendée) et le « mensonge », les agressions sont très souvent aussi dirigées à l'endroit du ou de la « rivale ».

Une étude longitudinale a permis d'estimer que plus de 80% des hommes et plus de 60% des femmes ayant exercé de la violence physique dite « sévère » dans leur relation de couple rencontraient les critères diagnostiques pour au moins un trouble mental, qu'il s'agisse de troubles de la personnalité, de dépression ou de toxicomanie (Moffitt et Caspi, 1999). Les travaux récents de Deslauriers et Cusson (2014) suggèrent que le type « antisocial » (majoritairement, des hommes) est associé aux cas de violence et d'abus les plus sévères.

Des facteurs circonstanciels, tels que le stress, les problèmes financiers et la détresse psychologique semblent également contribuer à l'augmentation des risques de violence (Hamel, 2007). La rupture amoureuse chez les personnes particulièrement vulnérables à l'abandon peut aussi se révéler être un facteur de risque important. Chez certaines personnes ayant de grandes difficultés à accepter la rupture, on observe des comportements harcelants, des symptômes dépressifs, parfois aussi des idées suicidaires et homicides.

Enfin, même chez certains couples n'ayant vécu jusque-là aucun incident de violence, des agressions peuvent aussi survenir dans le contexte d'escalade des tensions et des conflits, au moment d'une rupture (Johnson, 2006).

5. Les facteurs de protection contre la violence

Sur le plan social, la protection et le respect des droits, la diminution des inégalités, l'amélioration des conditions de vie, la qualité des liens sociaux, la diminution de l'exclusion et de la discrimination, la promotion des valeurs et des comportements non-violents et l'affranchissement des modèles de genre conservateurs semblent représenter les principaux facteurs de protection contre la violence (*à cœur d'homme*, 2005, 2011; Capaldi et al., 2007; Stith et al., 2004). L'accès aux services d'aide et l'adaptation des activités aux besoins de l'ensemble des personnes affectées jouent également un rôle important dans la prévention de la violence (Capaldi et Langhinrichsen-Rohling, 2012).

Sur le plan relationnel, les habitudes de négociation des attentes et des besoins respectifs, les stratégies d'expression de soi et de recherche de solutions semblent être les principaux facteurs de protection contre la violence (Fernet et al., 2014).

Sur le plan individuel, on estime que le développement des habiletés de contrôle de l'impulsivité, de régulation de l'humeur, de tolérance à la frustration, de régulation de l'estime de soi, la capacité d'intimité, la capacité d'autonomie et les habiletés de communication représentent des facteurs de protection contre la violence (Beck, 1996; Chamberland, 2003; Zosky, 1999).

6. Recommandations

6.1 Première recommandation

Dans une perspective d'égalité entre les sexes et afin de permettre à tous les enfants de bénéficier d'un environnement leur permettant d'apprendre à réguler leur attention et leurs émotions, à contrôler leur impulsivité et à utiliser des moyens de communication leur permettant d'exprimer leurs besoins et d'être sensibles à ceux des autres, l'intervention auprès des jeunes couples et des parents présentant des difficultés associées aux risques de violence conjugale, d'agression envers les enfants et de négligence devrait être priorisée. De plus, l'abandon des comportements violents nécessitant généralement beaucoup plus que la désapprobation sociale ou des mesures de répression, l'intervention psychosociale auprès de toutes ces personnes devrait être un objectif prioritaire.

6.2 Deuxième recommandation

Des facteurs de vulnérabilité à la violence touchent davantage certains groupes sociaux. L'amélioration des conditions de vie chez les personnes à très faible revenu devrait ainsi être priorisée, dans une perspective de partage des richesses. Par ailleurs, l'accès aux ressources d'aide demeure également difficile pour certains groupes. Ainsi, les communautés autochtones n'ont souvent pas accès aux ressources nécessaires en matière de prévention de la violence, ni à de l'aide adaptée à la diversité de leurs besoins.

L'accès aux ressources est également difficile pour les personnes immigrantes, souvent confrontées à la discrimination et aux prises avec des conditions de vie parfois précaires. De même, les victimes masculines de violence et les minorités sexuelles ne profitent souvent pas des ressources d'aide nécessaires afin de se protéger de la violence, en particulier, des violences conjugales et familiales. On devrait donc aussi s'assurer que les activités de prévention de la violence, les services et l'aide psychosociale nécessaires répondent aux diverses situations rencontrées, quelle que soit l'appartenance des personnes aux divers groupes sociaux.

6.3 Troisième recommandation

Les stratégies à adopter face à ces enjeux doivent impliquer à la fois les femmes et les hommes. Pour ce faire, on devrait s'assurer que chacune des mesures proposées soit pensée de manière à inclure à la fois les clientèles féminines et masculines. On devrait également s'assurer que l'implication des acteurs de changement mobilise autant les femmes que les hommes, et ce, pour chacune des mesures et à tous les niveaux d'action et d'organisation. En effet, la mixité et l'inclusion d'acteurs de changement féminins et masculins nous semblent nécessaires tant au niveau de la définition des enjeux qu'au niveau de l'organisation des activités et de la prestation des services.

Conclusion

La violence des hommes constitue une menace à la fois objective et subjective à la sécurité des femmes. D'une part, les cas d'agression représentent une atteinte à leurs droits fondamentaux. D'autre part, l'écart entre les sexes concernant les cas d'agression physique et sexuelle commis en général dans la société engendre une crainte particulière à l'endroit de la violence masculine, laquelle peut notamment représenter un frein à l'affranchissement des contraintes liées aux normes identitaires et aux rôles de genre. Mentionnons que cette crainte de la violence masculine est également partagée par de nombreux hommes bien que, conformément aux stéréotypes sexuels, il semble encore assez difficile de l'exprimer socialement. Ces craintes, chez les garçons et les hommes, ont d'ailleurs aussi des impacts sur la perpétuation des contraintes associées aux normes et aux rôles de genre.

La violence exercée par les femmes, sous une forme ou une autre, peut aussi représenter une menace à la sécurité des personnes, notamment, celle des enfants. Par ailleurs, une proportion non négligeable d'hommes subissent également de la violence conjugale.

Nous avons vu aussi que les facteurs associés aux risques de violence dépassent très largement la question du genre. D'autres facteurs sociaux, de même que des facteurs relationnels, contextuels et individuels se doivent donc d'être considérés en matière d'action contre la violence. De manière à intervenir efficacement, il est donc essentiel de tenir compte de l'ensemble des facteurs et de concentrer nos actions sur ses principaux déterminants, notamment les contraintes associées aux normes de genre et ce, dans tous les milieux de socialisation.

Tel qu'annoncé au départ, nous avons axé notre commentaire autour de la question de la violence. Cependant, de manière plus large, nous souhaitons réitérer notre préoccupation à l'effet d'adopter, en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, une approche inclusive.

Nous croyons que la lutte aux stéréotypes sexuels et l'affranchissement des rôles identitaires de genre profite à l'ensemble de la société et que la contribution de toutes et de tous demeure essentielle à cet effet. Nous considérons que les questions entourant l'égalité sont rarement liées à un jeu à somme nulle où les uns doivent nécessairement *perdre* afin que les autres puissent *gagner*. Nous croyons souhaitable d'agir *ensemble* sur les déterminants sociaux qui ont tantôt des incidences plus défavorables sur les unes et, à d'autres moments sur les autres, tout en affectant à la fois les femmes et les hommes.

RÉFÉRENCES

Abramsky, T., Watts, C. H., Garcia-Moreno, C., Devries, K., Kiss, L., Ellsberg, M., Jansen, H. AFM et Heise, L., What factors are associated with recent intimate partner violence? findings from the WHO multi-country study on women's health and domestic violence, BMC Public Health 2011, 11:109, consulté le 11 décembre 2015 sur le site <http://www.biomedcentral.com/1471-2458/11/109>

à coeur d'homme – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence (2005). La socialisation conservatrice : facteur d'aliénation et de dualisation, mémoire présenté à la Commission des affaires sociales.

à coeur d'homme – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence (2011). Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre des auditions publiques sur le document « Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait - Vers un deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes ».

Archer, J. (2000). Sex differences in aggression between heterosexual partners: A meta-analytic review, Psychological Bulletin, 126 (5), 651-680.

Archer J et Côté S. (2005). Sex differences in aggressive behavior: A developmental and evolutionary perspective, Developmental origins of aggression (Ed. Tremblay R, Hartup WW, Archer J), New York: Guilford; 425-443.

Astbury, J., (1999). Gender and Mental Health, Harvard Center for Population and Development Studies, 42.

Bates, E. A., Graham-Kevan, N., et Archer, J. (2014). Testing predictions from the male control theory of men's partner violence, Aggressive Behaviour, 40 (1), 42-55.

Beck, J.S., (1996). Cognitive Therapy of personality Disorders in P. M. Salkovskis, Frontiers of Cognitive Therapy, Guilford Press.

Bonnet, F. (2015). Violences conjugales, genre et criminalisation : synthèse des débats américains, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), | « Revue française de sociologie », 2015-2, 56, 357 -383

Capaldi, D. M., Knoble, N. B., Shortt, J. W. et Kim, H. K. (2007). A Systematic Review of Risk Factors for Intimate Partner Violence, *Partner Abuse*, 3 (2), 231-280.

Chamberland, C. (2003). Violence parentale et violence conjugale. Des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 396 p.

Couto, É. (2014). La violence conjugale subie par des hommes dans le cadre de relations hétérosexuelles : portrait et enjeux pour la recherche, Examen de doctorat I, Université Laval, École de service social.

Crick, N. R. et Grotpeter, J. K. (1995). Relational Aggression, Gender, and Social-Psychological Adjustment, *Child Development*, 66 (3), 710-722.

Deslauriers, J. M. et F. Cusson (2014). « Une typologie des conjoints ayant des comportements violents et ses incidences sur l'intervention », *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 2 (14), 140-157.

Douglas, E. M. et D. A. Hines (2011). The Helpseeking Experiences of Men Who Sustain Intimate partner Violence : An Overlooked Population and Implications for Practice, *Journal of Family Violence*, 26 (6), 473-485.

Dugal, N. (2011). Partir ou rester? Facteurs liés à la prise de décision de quitter ou non une relation violente, *Journal International De Victimologie*, 9 (3), 388-396.

Dutton, D. G., et White, K. R., (2013). Male Victims of Domestic Violence, *New Male Studies : an International Journal*, 2 (1), 5-17.

Felson, R. B., (1997). Anger, Aggressions, and Violence in Love Triangle, *Violence and Victims*, 12 (4), 345-362.

Fernet, M., Hébert, M., St-Hilaire, M., Blais, M., Gascon, S. et Manseau, H., (2014). La résolution de conflits et le recours à la violence au sein des couples adolescents hétérosexuels. Dans M. Rinfret-Raynor et al., *Violence envers les femmes. Réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation*, Montréal : Presses de l'Université du Québec, 153-168.

Flynn, C., Lessard, G., Montminy, L. et Brassard, R. (2013). Sortir la violence de sa vie, sans sortir de l'autochtonie : l'importance de mieux comprendre les besoins des femmes autochtones en milieu urbain Flynn, *Alterstice*, 3(2), 37-50.

Glowacz, F. et Born, M., (2013). Racines développementales et processus psychologiques de la délinquance juvénile violente, dans *Traité des violences criminelles* (dir. Cusson, M. Guay, S., Proulx, J. et Cortoni, F.), Hurtubise, 47-66.

Hamel, J. (2007). « Domestic violence: A gender-inclusive conception »: 3-26, in J. Hamel et T. L. Nicholls (Eds.). *Family interventions in domestic violence: A handbook of gender inclusive theory and treatment*. New York : Springer Publishing Company.

ISQ (2013) *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales*, Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, ISBN 978-2-550-68024-6.

Johnson, M. P. (2006). *Conflict and Control: Gender Symmetry and Asymmetry in Domestic Violence, Violence Against Women*, 12 (11), 1003-1018.

Langhinrichsen-Rohling, J., Misra, T. A., Selwyn, C., Rohling, M. L. (2012). Rates of Bi-directional versus Uni-directional Intimate Partner Violence Across Samples, Sexual Orientations, and Race/Ethnicities: A Comprehensive Review, *Partner Abuse*, 3 (2), 199-230.

Laroche, D. (2005). *Prévalence et conséquences de la violence conjugale envers les hommes et les femmes*. Québec : Institut de la statistique du Québec.

Lessard, G. et F. Paradis (2003). *La problématique des enfants exposés à la violence conjugale et les facteurs de protection : recension des écrits*, Québec, Direction de santé publique de Québec, Régie Régionale de la santé et des services sociaux du Québec.

Martin, T. L., & Doka, K. J. (2000). *Men don't cry... Women do. Transcending gender stereotypes of grief*. Philadelphia: Brunner/Mazel.

Moffitt, T. E., Caspi, A., Rutter, M., & Silva, P. A. (2001). *Sex differences in antisocial behavior*. Cambridge: Cambridge University Press.

Moffitt, T. E., Caspi, A., (1999). *Findings about Partner Violence from the Dunedin Multidisciplinary Health and Development Study*, New Zealand, National Institute of Justice.

O'Leary, K. D., Tittle, N. L. et E. Bromet (2014). « Risk factors for physical violence against partners in the U.S. », *Psychology of Violence*, 4 (1), 65-77.

Paris, J., (2004). *Gender Differences in Personality Traits dans Disorders*, McGill University, *Current Psychiatry Reports*, 6, 71-74.

Rinfret-Raynor, M., Brodeur, N., Lesieux, É. et M. Turcotte (2010). *Services d'aide en matière de violence conjugale : état de la situation et besoins prioritaires*. Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes.

Roy, J., Cazale, L., et G. Tremblay, (2015). *Un portrait social et de santé des hommes au Québec : des défis pour l'intervention*, Équipe de recherche Masculinités et Société, Université Laval.

Sofsky, W., *Traité de la violence*, Paris, Gallimard, 1998.

Santé Canada, (2013). La violence familiale envers les enfants et les jeunes, (par Superle, T.), Statistique Canada.

Statistique Canada (2000). La violence familiale au Canada : un profil statistique 2000. Centre canadien de la statistique juridique.

Statistique Canada (2005). La violence familiale au Canada : un profil statistique 2005. Centre canadien de la statistique juridique.

Statistique Canada (2011). La violence familiale au Canada : un profil statistique. (dir. Sinha, M.), Centre canadien de la statistique juridique.

Stith S. M., Smith, D. B., Penn, C., Ward, D. et D. Tritt (2004). « Risk factor analysis for spouse physical maltreatment: a meta-analytic review », *Journal of Aggressive and Violent Behaviour*, 10 (1), 65-98.

Straus, M. A., (2011). Gender symmetry and mutuality in perpetration of clinical-level partner violence: Empirical evidence and implications for prevention and treatment, *Aggression and Violent Behavior*, 16, 279-288.

Tremblay, R. E. (2012). Développement de l'agressivité physique, Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants : Aggressivité-agression, Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants et Réseau stratégique de connaissances sur le développement des jeunes enfants, 1-8.

Tweed, R., et Dutton, D. G. (1998). A comparison of instrumental and impulsive subgroups of batterers. *Violence and Victims*, 13 (3), 217-230.

Zosky, D. L., (1999). The Application of Object Relations Theory to Domestic Violence, *Clinical Social Work Journal*, 27 (1), 55-69.